

SAINT-ANTONIN en bref

SEPTEMBRE 2026

NUMÉRO 08

VOLUME 51

Bonjour chères citoyennes, chers citoyens,

Tout d'abord, nous tenons à souligner le travail extraordinaire des organisateurs et employés qui ont permis la tenue des camps de jours pour les jeunes de notre ville. Votre implication fait la différence au sein de notre communauté et enrichit la vie des jeunes qui ont la chance d'en bénéficier. Un merci spécial aussi à tous les organisateurs, bénévoles et participants qui ont permis la tenue et le bon déroulement des nombreuses activités qui se sont déroulées cet été sur notre territoire et qui ont permis de faire vibrer notre ville.

MOT DU CONSEIL

(suite)

PAGE 2

40E ANNIVERSAIRE



PAGE-5

OFFRE D'EMPLOI

poste de mécanicien-ne
à la Ville

PAGE 11

POUR TOUTE LA
FAMILLE, RÉSERVE TA
PLACE !

26 SEPTEMBRE
08H00 À MIDI



MOT DU CONSEIL (SUITE)

La bibliothèque Le paradis du livre tiendra le samedi 26 septembre une fête qui a lieu dans le cadre des journées de la culture. Fêtant ses 40 ans, la bibliothèque tient à bien souligner cet événement et avec l'aide du service incendie, une thématique Pompier est prévue incluant la présence de camions et livres connexes. Tous sont les bienvenus.

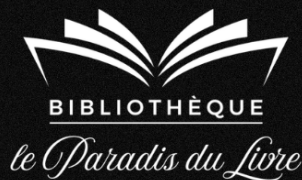
Une priorité exprimée par nos citoyens l'automne dernier concernait l'entretien de certains bâtiments et infrastructures. C'est donc avec beaucoup de bonheur que nous vous annonçons l'embauche d'un préposé à l'entretien des bâtiments qui a eu lieu au mois d'août. Cette nouvelle ressource aura comme objectif d'effectuer certaines révisions nécessaires et s'assurer par la suite de garder nos infrastructures à jour.

Un changement de réglementation de zone de vitesse à eu lieu sur la route du Chemin du Lac entre la fin du pont de fer jusqu'à l'intersection avec le 1er Rang. Cette zone est désormais uniformisée à 50 km/h. Cette décision a été prise à la suite de l'analyse rigoureuse des enjeux présents sur ce tronçon et s'inscrit dans une volonté du conseil municipal d'améliorer la sécurité des usagers de nos routes afin d'offrir un environnement plus sécuritaire aux automobilistes, piétons et cyclistes. La situation à la hauteur de la station-service Shell et McDonald's est présentement à l'étude pour voir les pistes de solutions possibles pour en améliorer la fluidité.

Finalement, nous souhaitons rappeler qu'avec le retour des classes, viennent les autobus et les jeunes marcheurs, merci d'adapter votre conduite et de redoubler de prudence. Nous souhaitons une excellente rentrée à tous les élèves.

Bon mois de septembre à tous !





CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ

- Le club de lecture d'été TD 2026 qui avait pour thème **PLONGE** a connu un vif succès avec plus de 114 inscriptions.
- Le tirage du Club de lecture d'été pour notre bibliothèque a eu lieu le mardi 25 août et la remise de prix s'est déroulée le samedi 29 août; la liste des gagnants sera affichée dans la bibliothèque et le journal d'octobre.
- Félicitations à tous nos jeunes lecteurs!
- Les coupons iront ensuite au réseau biblio pour le tirage régional à la fin septembre.

JOURNÉES DE LA CULTURE

Le samedi 26 septembre, toute la famille est invitée à venir célébrer le 40^e anniversaire de la bibliothèque
De 8h à 12h. GRATUIT, réserve ta place!



Viens t'amuser et fêter à ta biblio!

Pour rester informé de nos événements et activités, consultez et aimez notre page Facebook.



Votre bibliothèque est située au sous-sol de l'édifice municipal, l'entrée est à l'arrière.
418-862-1056 #225

Livres à vendre à petits prix en tout temps

Nous en avons pour tous les goûts, romans adultes et jeunesse, livres pour enfants, documentaires sur l'histoire, la géographie, la psychologie, les biographies, les voitures, la croissance personnelle, etc.

Venez fouiller dans nos étagères et découvrir des petits trésors

Pas cher, pas cher!



NOUS SOMMES *Ouvert*



HORAIRE RÉGULIER

LUNDI	FERMÉ
MARDI	13H À 20H30
MERCREDI	13H À 17H
JEUDI	13H À 17H 19H À 20H30
VENDREDI	9H À 12H00
SAMEDI	8H À 12H00
DIMANCHE	FERMÉ



Sylvie Ratté, responsable



La critique de livres de Myriam

La dernière allumette, Marie Vareille

334 pages, Édition Charleston

Abigaëlle est la narratrice de cette histoire. On peut lire des extraits de son enfance grâce à son journal de bord. Elle nous raconte aussi la vie de son frère qui vient se confier à elle 2 fois par mois. Elle écoute seulement, car au couvent elle a fait vœux de silence depuis 27 ans. Petit bémol, elle ne se souvient pas pourquoi d'ailleurs, elle a fait ce vœu.

Son frère Gabriel a un coup de foudre réciproque avec Zoé, une pétillante jeune fille. Abigaëlle a peur car elle seule connaît vraiment son frère... ils ont vécu une enfance difficile. On comprend rapidement que le grand frère protège la petite sœur.

Ce livre joue entre la lumière et les ténèbres. L'écrivaine nous amène dans une lecture tunnel, en tournant une page, un punch auquel on ne s'attendait pas! Ce fut une belle découverte. L'écriture est remplie d'émotion. Ces autres tomes sont sur ma liste de lecture.

Suggestions :

Même pas morte, Geneviève Rioux, Éditeur Stanké

Nous qui avons connu Solange, Marie Vareille, Éditeur Édito (suggestion de Mariana Mazza)

Ceci n'est pas un fait divers, Philippe Besson, Édition Julliard



Myriam



Votre biblio préférée est à la recherche de bénévoles pour l'automne prochain.

Aucune compétence requise,
2h par mois / Formation sur place,
rien de compliqué,
dans un bel environnement.

On attend vos candidatures au
418-862-1056 poste 225



**Viens célébrer
avec nous**

le **40^e** anniversaire
du
**Paradis
du livre**

BIBLIO SAINT-ANTONIN

Samedi 26 SEPT 2026
de 8h à midi

INTÉRIEUR:

Heure du conte,
jeux, maquillage,
bricolage, gâteau...

EXTÉRIEUR:

Engins de chantier
Camions de pompiers
Biblio en fête...

*Tu pourras
t'asseoir
dedans!*

★ **Pour toute la famille** ★
réserve ta place!

Organisée par le Comité de la bibliothèque
en collaboration avec les travaux publics
et les pompiers de la ville de Saint-Antonin,

RÉSEAU
BIBLIO
du Bas-Saint-Laurent



Les journées
de la culture


BIBLIOTHÈQUE
le Paradis du livre



Le CLUB DES 50 ANS ET +

de Saint-Antonin

Activités à venir:

Gala folklorique dimanche 13 septembre 2026

Souper et soirée dansante 3 octobre 2026



Voici les activités à venir du club des 50 ans et plus de Saint-Antonin .

- La tournée **Gala amateurs Orchestre Rino Bossé 13 septembre** au 305 principale Saint-Antonin Centre Réjean-Malenfant. Entrée 7\$
L'inscription des musiciens est gratuite pour les participants à compter de 10h30 , début du gala à 13h.
Dîner sur place et permis de bar. Information Pauline au 418-862-9960 courriel Paul2cote@gmail.com
- Le **samedi 3 octobre 2026** à 17h30 aura lieu le **souper d'ouverture** au Centre Réjean-Malenfant.
Le coût est de **25 \$** pour les membres et **30 \$** pour les non-membres incluant la danse en soirée avec Éric Boucher, musicien.
Le menu à la carte est : soupe, poulet B.B.Q et dessert.
Aucune réservation de carte pour le souper et les cartes sont en ventes auprès des administrateurs.
Danse seulement le coût est de 7 \$ pour les membres et 8 \$ pour les non-membres.
Pour information Nicole au 418-862-1878 ou Aline au 418-605-1829 poste 400.
- **Cartes de membres :** En septembre débutera la période de renouvellement 2026-2027, je vous contacterai pour ce faire. Pour les personnes qui veulent devenir membre ou avoir de l'information sur les rabais et avantages, vous pouvez déjà me contacter : Hélène Beaulieu 418-714-2370 ou tantilene@hotmail.com, trésorière du club de Saint-Antonin.
- Notre local du 259 principale est ouvert pour cartes et jasette, les mercredis et vendredis de 13h à 16h p.m.
Normand et Noëlline vous accueillent. Pas besoin d'être membre. Bienvenue à tous.



Sécurité
alimentaire



Septembre: le mois du remisage.
Tu vides ta roulotte, ne jette pas ton stock!
Les frigos partagés adorent les surplus. Mets-en!

À Saint-Antonin,

transformons

l'abondance en solidarité:

Vous jardin débordé?

Partagez avec votre
communauté grâce aux
frigos partagés

2 adresses à votre
disposition:

Dép 733

733 Chemin Rivière-Verte

.....

Épicerie du village

309 rue principale



Activité de la rentrée et bénédiction des sacs à dos et boîtes à lunch

**Le 20 septembre 2026, la Fabrique
vous invite à célébrer la rentrée avec elle pendant et
après la messe dominicale.**

- La messe dominicale aura lieu à 10h30
- À partir de 11h30, venez participer à une
épluchette de maïs (gratuite) pour le diner et il y
aura une bénédiction des sacs à dos et des boîtes
à lunch.
- Si mauvais temps (pluie), la bénédiction et
l'épluchette ont lieu pareil.

**Au plaisir de vous voir à cette activité en
grand nombre!**



MANOIR SAINT- ANTONIN

16, ROUTE DE L'ÉGLISE, SAINT-ANTONIN (QUÉBEC)
G0L 2J0
(418) 605-1829 POSTE 100
MANOIR.ST-ANTONIN@VIDEOTRON.CA

Le Manoir Saint-Antonin est une résidence moderne de 30 grands appartements (3 ½ et 4 ½) pour personnes autonomes ou en légère perte d'autonomie.

Vous voulez profiter d'un appartement moderne ? Venez nous visiter !

Saisissez l'opportunité et choisissez une vie en collectivité, en toute sécurité, avec services.

**Pour information et réservation :
Gaétan Michaud
418-868-4768**

**Karen Ouellet
418 605-1829 poste 100
Visites sur rendez-vous.**



Cercle de Fermières de Saint-Antonin

On recrute!!

14 ans et + vous êtes les bienvenues

Êtes-vous passionnée par les arts textiles?

Aimeriez-vous apprendre à tricoter, à crocheter ou à utiliser un métier à tisser?

Vous aimez travailler avec vos mains, mais vous croyez ne pas être capable de le faire vous-même?

Venez nous rencontrer lors de nos soirées **Tricot-Jasette!** Nous sommes jeunes, dynamiques et nous avons beaucoup de plaisir à travailler ensemble. Nous vous aiderons à réaliser ce dont vous rêvez.

Une seule soirée et vous voudrez revenir! Nouveau conseil à vous présenter avec de jeunes membres très ouverts aux idées.

Plusieurs ateliers à venir à l'automne.

Contactez-nous au 418-894-7254

ou venez nous rejoindre au sous-sol du Centre Réjean Malenfant,
305 rue Principal (entrée par la rue du Couvent).

Tous les mercredis à 19 h ou certains soirs de semaine également.

Frais : 5 \$ par soirée ou possibilité de devenir membre au coût de 40\$/année (rabais et revues inclus)





Corporation
de développement
de Saint-Antonin

AGA

Assemblée générale annuelle

CORPORATION DE
DÉVELOPPEMENT DE
SAINT-ANTONIN

Le mardi 8 septembre 2026 à 19h00

**Centre communautaire
Michel Desrosiers
(712 Chem. de Rivière-Verte)**

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Ouverture de l'assemblée
 - 3.1 Constatation de la régularité de l'avis de convocation
4. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 juin 2025
6. Présentation du rapport d'activités 2025
7. Présentation des orientations et activités prévues pour 2026-2027
8. Finances
 - 8.1 Présentation des états financiers au 31 décembre 2025
 - 8.2 Nomination d'un expert-comptable
9. Modification aux règlements généraux
10. Élection des administratrices et administrateurs
 - 10.1 Nomination d'un président et secrétaire d'élection
 - 10.2 Postes en élection
 - 10.3 Élections des administrateurs
11. Vœux de l'assemblée
12. Levée de l'assemblée



NOUVELLES DU LOCAL DES JEUNES!



 **SAMEDI 26 SEPTEMBRE, DE 10 H À 14 H**

 **1, RUE JEAN**

NOUS VOUS ATTENDONS EN GRAND NOMBRE POUR VENIR PORTER VOS CANETTES! 🍷💰

VOTRE GÉNÉROSITÉ CONTRIBUE DIRECTEMENT À SOUTENIR LES JEUNES DE NOTRE COMMUNAUTÉ. CHAQUE DON COMPTE ET FAIT UNE DIFFÉRENCE! ❤️

 **HEURES D'OUVERTURE - ANNÉE SCOLAIRE**

 **MERCREDI : 18 H 30 À 20 H 30**

 **VENDREDI : 18 H À 21 H 30**

 **CERTAINS SAMEDIS SELON LA PROGRAMMATION**

 **SUIVEZ NOTRE PAGE FACEBOOK POUR CONNAÎTRE NOS ACTIVITÉS, NOS PROJETS ET LES DATES D'OUVERTURE DES SAMEDIS!**

LE LOCAL DES JEUNES EST UN LIEU DE RASSEMBLEMENT SÉCURITAIRE ET SUPERVISÉ, ANIMÉ PAR DES INTERVENANTS, POUR LES ADOLESCENTS DE 11 À 17 ANS. PLUSIEURS ACTIVITÉS, PROJETS ET ATELIERS SONT PROPOSÉS SUR DIFFÉRENTS SUJETS QUI TOUCHENT LA RÉALITÉ DE L'ADOLESCENCE.

 **MERCI DE SOUTENIR NOTRE JEUNESSE ET DE FAIRE VIVRE NOTRE LOCAL DES JEUNES!**

ON VOUS ATTEND LE 26 SEPTEMBRE! 🍷👯

PATINOIRE CENTRE SPORTIF DESJARDINS

PICKLE BALL

SERVICE DES
LOISIRS
Saint-Antonin

- 3 TERRAINS ACCESSIBLES GRATUITEMENT AVEC FILET
- 12, 19 ET 26 AOUT DE 18H30 À 21H00
- DU 2 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE DE 18H00 À 19H30

VOUS DEVEZ APPORTER VOTRE BALLE ET VOTRE RAQUETTE



NOUS RECRUTONS POUR LE POSTE DE :

mécanicien·ne

**Tu cherches une vraie bonne job de mécano?
On a ce qu'il te faut.**

Tu aimes la mécanique, tu es débrouillard·e et tu cherches un emploi stable avec un excellent équilibre travail-vie personnelle? La Ville de Saint-Antonin est à la recherche d'un·e mécanicien·ne pour joindre son équipe des travaux publics.

Ici, tu travailleras sur une flotte de véhicules et d'équipements variés, dans un environnement où ton expertise fait une réelle différence.

- ✓ **HORAIRE DE JOUR, DU LUNDI AU VENDREDI.**
- ✓ **POSTE PERMANENT.**
- ✓ **SALAIRE COMPÉTITIF, RÉGIME DE RETRAITE ET AVANTAGES SOCIAUX.**
- ✓ **DES VÉHICULES ET DES ÉQUIPEMENTS VARIÉS.**



communications@st-antonin.ca
ville.saint-antonin.qc.ca/emplois/



Visites de prévention résidentielles



À quoi servent ces visites ?

- Garantir votre sécurité ainsi que celle de votre habitation.
- Vous renseigner sur les pratiques efficaces de prévention des incendies.

Quand faisons-nous les visites ?

Les visites sont effectuées de mai à octobre.

Que vérifions-nous lors de cette visite ?

- Le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée (expiration de moins de 10 ans) ;
- La présence d'un détecteur de monoxyde de carbone (expiration de moins de 7 ans) ;
- La conformité des extincteurs ;
- L'accès dégagé au panneau électrique et l'identification des circuits ;
- Le ramonage des cheminées ;
- La conformité des foyers extérieurs ;
- Ainsi que d'autres éléments.



Saviez-vous que vos pompiers font environ 250 visites de prévention chaque année ?

Apprenez les bons gestes en cas d'incendie en consultant le plan d'évacuation résidentiel disponible au https://ville.saint-antonin.qc.ca/citoyens/?id=stantonin-securite_incendie



RÉSUMÉ DES POINTS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES SÉANCES DU CONSEIL DE VILLE

Vous trouverez un bref résumé des points d'intérêt général qui ont été discutés lors des séances ordinaires et extraordinaires. Ce résumé n'engage aucunement la Ville de Saint-Antonin, seul le texte officiel du procès-verbal a une valeur légale. Vous pouvez consulter le texte intégral sur le site internet de la Ville de Saint-Antonin et visionner les séances sur la chaîne YouTube *Ville de Saint-Antonin (@VilleSt-Antonin)*.

ERRATUM

Prendre note que, dans le Saint-Antonin en bref du mois d'août 2026 à la page 17, à l'article adoption du règlement 937-26 concernant un emprunt pour l'achat et installation d'un système de réfrigération pour la patinoire du centre sportif, il est résolu à la MAJORITÉ et non à L'UNANIMITÉ.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 10 AOÛT 2026

APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUILLET 2026

Les membres du Conseil de la Ville déclarent avoir reçu la liste des dépenses incompressibles inscrites aux journaux des déboursés:

- Du 1^{er} au 31 juillet 2026 au montant de **232 492,69 \$** ;

Les membres du Conseil de la Ville déclarent avoir reçu la liste des factures d'achats de paiements automatiques;

- Du 1^{er} au 31 juillet 2026 au montant de **156 205,08 \$** ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Antonin autorise le paiement des comptes pour le mois de juillet au montant de **388 697,77 \$**.

DIRECTION GÉNÉRALE

RAPPORT DU MAIRE FAITS SAILLANTS 2025 : Se référer au Saint-Antonin en bref du mois d'août 2026 page 22.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DANS UN DOSSIER AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

(Martine St-Pierre se retire)

QUE les dossiers 5489-25, 5489-26 et 5489-27 impliquant la Ville sont actuellement traité auprès du ministère de la Justice ;

CONSIDÉRANT l'absence temporaire du maire, qui ne permet pas d'assurer la représentation de la Ville dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un suivi rigoureux, continu et efficace des démarches entreprises auprès du ministère de la Justice ;

QUE le conseil de la ville de Saint-Antonin juge opportun de désigner deux de ses membres afin de représenter la Ville dans ces dossiers et d'assurer les échanges requis avec les intervenants concernés ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin désigne les conseillers monsieur Mathieu Tremblay et monsieur Stéphane Soucy à titre de représentants de la Ville dans les dossiers 5489-25, 5489-26 et 5489-27 auprès du ministère de la Justice ;

QUE ces représentants soient autorisés à participer aux rencontres, à effectuer les suivis nécessaires et à échanger avec les représentants du ministère de la Justice ainsi que tout autre intervenant impliqué dans ces dossiers ;

QUE les représentants désignés tiennent le conseil de ville informé de l'évolution du dossier, dans le respect des règles de confidentialité applicables.

RÉSOLUTION D'APPUI– DEMANDE DE MODIFICATION DU CADRE DE PRÉVENTION DES SINISTRES (Retour de Martine St-Pierre)

CONSIDÉRANT les programmes « Cadre de prévention des sinistres » (CPS) et « Programme général d'assistance financière » (PGAF) mis en place par le ministère de la Sécurité intérieure (MSI) afin de venir en aide aux propriétaires d'immeubles touchés par des sinistres de causes naturels ou situés dans des zones à risques ;

CONSIDÉRANT que ces programmes permettent, entre autres, de venir en aide à ces propriétaires en les dédommageant pour les aider à se relocaliser dans des secteurs plus sécuritaires ;

CONSIDÉRANT que le montant de l'aide est évalué en fonction de l'évaluation de reconstruction à neuf du bâtiment délocalisé et que ce montant est plafonné à 385 000 \$ dans le cas d'une résidence et 485 000 \$ dans le cas d'une entreprise ;

CONSIDÉRANT que, selon les modalités des programmes, lorsqu'une entreprise est située dans un bâtiment résidentiel, le montant octroyé est celui pour une résidence ;

CONSIDÉRANT qu'un service de garde en milieu familial est par définition une entreprise qui est située dans une résidence ;

CONSIDÉRANT que ce type d'entreprise demande des aménagements spéciaux et sécuritaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la résidence, et que ces aménagements représentent un investissement substantiel ;

CONSIDÉRANT que les services offerts en milieu de garde familial répondent à des besoins essentiels pour les parents de jeunes enfants et pour leurs employeurs respectifs ;

CONSIDÉRANT qu'il y a une pénurie de place en milieu de garde, ce qui nuit à la vitalité économique et à la rétention des travailleuses et travailleurs dans les régions ;

CONSIDÉRANT qu'un service de garde en milieu familial occupe la majeure partie de la résidence principale d'un éducateur ou d'une éducatrice ;

CONSIDÉRANT que ce type d'entreprise prend en charge une population vulnérable, soit des enfants en très bas âge ;

CONSIDÉRANT le fardeau psychologique et économique des personnes qui doivent se relocaliser en raison des aléas climatiques ;

CONSIDÉRANT la situation de pénurie de logements et d'inaccessibilité économique des résidences ;

CONSIDÉRANT les revenus limités des éducateurs et des éducatrices en services de garde privé ;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin demande à Monsieur Ian Lafrénière, ministre de la Sécurité intérieure de modifier les programmes CPS et PGAF afin de considérer les services de garde en milieu familial comme des entreprises et non comme des résidences afin de permettre la relocalisation, non seulement de la résidence, mais également de l'entreprise qu'elle héberge ;

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin demande à la députée de Rivière-du-Loup Témiscouata et au ministre de la Famille d'entreprendre des démarches auprès du MSI pour que les services de garde en milieu familial soient reconnus comme des entreprises dans le cadre du CPS et du PGAF ;

Qu'une copie conforme de cette résolution soit partagée :

- Auprès des villes, des Municipalités et des Municipalités régionales de comtés du Québec ;
 - Auprès de la Fédération québécoise des Municipalités ;
- Auprès de l'Union des municipalités du Québec.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

(Mathieu Tremblay se retire)

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin est propriétaire de plusieurs bâtiments municipaux nécessitant un entretien préventif, des réparations courantes ainsi qu'un entretien régulier afin d'en assurer le bon fonctionnement et la pérennité ;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Yves Tremblay a soumis sa candidature ;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a émis une recommandation favorable aux membres du Conseil de ville pour l'embauche de ce candidat ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin embauche monsieur Jean-Yves Tremblay à titre de préposé à l'entretien des bâtiments municipaux ;

QUE les conditions d'embauche et salariales soient en fonction de la convention collective liant la Ville de Saint-Antonin et le SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE ST-ANTONIN (CSN) ;

QUE le directeur général par intérim et la directrice des ressources humaines et communications soient autorisés à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

RÈGLEMENTS

ADOPTION DU RÈGLEMENT 935-26 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

(Retour de Mathieu Tremblay)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 13 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 13 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du Conseil dans les délais requis, que tous les membres présent déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture ;

IL EST RÉSOLU QUE le règlement numéro 935-26 concernant la circulation et le stationnement soit adopté.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 938-26 CONCERNANT LES TENUES DE SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 13 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 13 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du Conseil dans les délais requis, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture ;

IL EST RÉSOLU QUE le règlement numéro 938-26 concernant la tenue des séances de conseil soit adopté.

TRAVAUX PUBLICS

OCTROI D'UN CONTRAT MAISON DES JEUNES– MISE AUX NORMES DE L'ANCIENNE CAISSE POPULAIRE

CONSIDÉRANT qu'afin d'aménager la future Maison des jeunes de Saint-Antonin dans les locaux de l'ancienne Caisse populaire, le bâtiment doit être mis aux normes et réaménagé ;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues lors de la période d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse de conformité effectuée par le Service des travaux publics, la soumission de Construction Citadelle inc. s'avère être la moins dispendieuse et a été jugée conforme aux exigences des documents d'appel d'offres ;
IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin octroi le contrat de la mise aux normes et du réaménagement des locaux de l'ancienne Caisse populaire afin de l'adapter aux besoins de la Maison des jeunes à la compagnie Construction Citadelle Inc. pour un montant de 92 289 \$ plus les taxes applicables.

DEMANDE DE MODIFICATION AU GUIDE PAVL 2025-2027 VOLET REDRESSEMENT

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;
CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;
CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;
CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;
CONSIDÉRANT que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;
CONSIDÉRANT que la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;
CONSIDÉRANT que la Ville choisit d'être représentée par la compagnie Bouchard Service Conseil afin d'être représentée auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;
IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la compagnie Bouchard Service Conseil est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE ST-ALEXANDRE DE KAMOURASKA

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska désire effectuer la réfection du rang Saint-Charles Est ;
CONSIDÉRANT que le tronçon mentionné relie également la Route Pierre-Chouinard dans le territoire de la Ville de St-Antonin et que des centaines d'usagers empruntent ces routes chaque jour ;
CONSIDÉRANT que l'état actuel de cette route soulève des préoccupations quant à la sécurité des usagers en général ;
CONSIDÉRANT l'importance de maintenir les conditions routières sécuritaires et adéquates ;
IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin donne son appui à la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska dans sa démarche auprès du gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires afin d'intervenir rapidement dans la réfection du rang Saint-Charles Est.

PRACIM 2030705 RÉSOLUTION POUR LA FERMETURE DU PROJET DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville avait déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour un projet visant l'agrandissement de l'hôtel de ville ;
CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une réévaluation des besoins, des priorités et des capacités financières de la Ville, le conseil municipal a décidé de ne pas aller de l'avant avec le projet d'agrandissement de l'hôtel de ville ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en informer le ministère responsable afin de mettre fin au traitement de la demande d'aide financière ;
IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin confirme sa décision de ne pas réaliser le projet d'agrandissement de l'hôtel de ville ;
QUE la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) soit retirée et annulée;

GESTION DES EAUX

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU FIERH

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite favoriser le développement résidentiel sur son territoire afin de répondre aux besoins actuels et futurs en matière de logement ;
CONSIDÉRANT que l'implantation des services d'aqueduc et d'égout sur la partie non desservie de la rue Levasseur est nécessaire pour permettre la construction de 6 immeubles de 12 logements et que 20 % de ces logements devront être offerts à un prix abordable ;
CONSIDÉRANT que le Fonds d'infrastructures économiques et résidentielles (FIERH) offre une aide financière pour la réalisation de projets d'infrastructures municipales favorisant le développement résidentiel ;
IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le dépôt d'une demande de subvention au Fonds d'infrastructures économiques et résidentielles (FIERH) pour le projet visant l'implantation des services d'aqueduc et d'égout sur la partie non desservie de la rue Levasseur, afin de permettre la construction de blocs à logements.

OCTROI D'UN CONTRAT INTÉGRATION DES LECTURES ET DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de régulariser les tarifications et consommations d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) ;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'établir un bilan d'eau en adéquation avec la stratégie d'économie d'eau potable du ministère provincial ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin adjuge un contrat de gré à gré à la firme Les compteurs Lecompte, compagnie qui encadre les compteurs actuels qui sont sur notre territoire au montant de 46 591.25 \$ taxes en sus, pour la mise en place d'un système de lecture de compteur d'eau et vente de compteurs et d'antennes neuves pour les ICI qui n'en sont pas munis de 2026 à 2028.

ENGAGEMENT DE LA VILLE CONCERNANT L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Antonin souhaite assurer une gestion durable de sa ressource en eau potable ;

CONSIDÉRANT que l'installation de compteurs d'eau permet une meilleure connaissance de la consommation d'eau, favorise les économies d'eau potable et contribue à une gestion optimale des infrastructures municipales ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin s'engage à prendre les mesures nécessaires afin de planifier et assurer le suivi de l'installation de compteurs d'eau d'ici la fin de l'année 2026.

AUTORISATION DE PAIEMENT GFL SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

QU'UN contrat pour la vidange et la valorisation des boues a été donné à compagnie GFL suite à la résolution 2026-03-86 ;

CONSIDÉRANT que la réception des factures LQ03617201 et LQ03617177 ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement des factures LQ03617201 et LQ03617177 au montant de 136 772,69\$ et de 128 112,49\$ plus les taxes applicables à la compagnie GFL services environnementaux.

URBANISME

RÉSOLUTION D'APPUI RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le projet de loi 17, sanctionné le 27 octobre 2023, confère à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) le pouvoir d'édicter, par règlement, des normes de construction ou de sécurité particulières applicables à certaines municipalités locales ;

CONSIDÉRANT que la RBQ sollicite la collaboration des municipalités afin qu'elles lui communiquent les dispositions particulières qu'elles appliquent lorsque celles-ci prévoient des normes moins contraignantes que celles en vigueur au Code national du bâtiment (Code), dans le but d'en évaluer la pertinence et de définir les modalités les plus adéquates ;

CONSIDÉRANT que les projets d'infrastructures municipales reposent majoritairement sur des subventions du gouvernement provincial ;

CONSIDÉRANT que la planification et la réalisation de ces projets s'échelonnent généralement sur plusieurs années, de leur élaboration à leur mise en oeuvre ;

CONSIDÉRANT que lorsqu'une modification au Code survient avant qu'un projet n'ait atteint la phase de construction, des coûts additionnels, des délais accrus et des honoraires professionnels supplémentaires sont engendrés afin d'en assurer la conformité, compromettant fréquemment la viabilité du projet ;

CONSIDÉRANT que plusieurs adaptations au Code seraient requises afin d'optimiser la réussite des projets ;

IL EST RSÉOLU

DE demander à la RBQ de modifier les dispositions encadrant la construction dans le domaine municipal afin :

- de permettre la construction selon les normes en vigueur lors de la conception du bâtiment ;
- de maintenir les dispositions relatives à l'accessibilité universelle édictées au Code national du bâtiment 2015 ;
- de donner une importance à l'empreinte carbone des bâtiments en minimisant la superficie requise; les normes d'accessibilité universelle ne devraient pas compromettre la quête de réduction de l'empreinte carbone des bâtiments.

D'INVITER les MRC et les municipalités du Québec à transmettre à la RBQ, les normes moins contraignantes qu'elles appliquent sur leur territoire et qui diffèrent de celles actuellement prévues au Code de construction, afin de favoriser une saine gestion des deniers publics et d'éviter l'annulation de projets en cours de réalisation.

INCENDIE

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ INCENDIE 2026-2028

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale en matière de prévention et de sécurité incendie est intervenue entre la Ville de Saint-Antonin et les municipalités Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphanie, Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-François-Xavier-de-Viger ;

CONSIDÉRANT que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) afin de conclure une entente relative à l'application des règlements relatifs à la prévention en sécurité incendie et aux diverses actions en matière de prévention et de sécurité incendie en lien avec l'objet de l'entente et prévue au schéma de couverture de risques de sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise la maire suppléante, Martine St-Pierre et Jean D'Amour directeur général par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention et de sécurité incendie 2026 - 2028.

AUTRES SUJETS

- DÉPÔT DOCUMENT PERMIS
- INFORMATIONS SUR LE FESTIVAL CANIN DE DÉGELIS
- RANDONNÉE COMMÉMORATIVE POUR LES AGENTS DE POLICE
- SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE LE 19 AOÛT 2026

PÉRIODE DE QUESTION

Quelques questions ont été posées par l'assemblée et répondues par le conseil municipal.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 19.

SÉANCES DU
CONSEIL

Salle Berger

DU CENTRE SPORTIF DES JARDINS
DÈS LE 14 SEPTEMBRE 2026
21 RUE PELLETIER

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE MERCREDI 12 AOÛT 2026

ABOLITION DU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER

CONSIDÉRANT que le Conseil de ville a mandaté le directeur général par intérim, dès son entrée en fonction, afin de procéder à une analyse complète de la structure organisationnelle et de formuler des recommandations ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de ville de prendre les mesures requises pour établir et maintenir une structure de gestion efficiente, le tout afin d'éliminer les chevauchements de responsabilités et d'optimiser la répartition du travail entre les différents gestionnaires ;

CONSIDÉRANT que le directeur général a déposé son analyse et ses recommandations au conseil de ville ;

CONSIDÉRANT les ressources disponibles et la responsabilité de la ville d'assurer une saine gestion des deniers publics ;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé de procéder à l'abolition du poste de directeur général adjoint et greffier et de confier les responsabilités du titulaire de ce poste au directeur général ;

CONSIDÉRANT que le conseil, après analyse, désire procéder à des modifications à la structure organisationnelle ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin prend acte des recommandations formulées par le directeur général eu égard à la structure organisationnelle ;

QUE le poste de directeur général adjoint et greffier soit aboli à compter du mercredi 12 août 2026 ;

QUE le Conseil de ville procède au licenciement du titulaire du poste aboli, le fonctionnaire numéro 03-0313, et ce, en date effective de ce jour et procède à verser les sommes dues aux termes du contrat d'emploi à la suite dudit licenciement ;

QUE le Conseil de ville mandate le directeur général afin d'assurer la mise en oeuvre de cette décision conformément aux lois, contrats et politiques applicables.

ATTRIBUTION DE FONCTIONS ADDITIONNELLES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT la résolution No 2026-08-303 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la continuité des fonctions prévues par la Loi sur les cités et villes ;

CONSIDÉRANT que les articles 85 à 97 et 112 de la Loi sur les cités et villes prévoient les fonctions de greffier et de directeur général adjoint ;

CONSIDÉRANT que le conseil entend confier les responsabilités du directeur général adjoint et greffier au directeur général dans le cadre de la modification de la structure organisationnelle ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin confie au directeur général l'exercice des fonctions du directeur général adjoint et greffier ;

QUE le titre du poste soit désormais " Directeur général et greffier " ;

QUE la directrice des ressources humaines et des communications est mandatée afin de mettre à jour l'organigramme, les descriptions d'emplois et la documentation administrative en lien avec cette résolution.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question n'a été posée par l'assemblée.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 19 H 35.

DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES PROTOCOLE D'ENTENTE PROJET INTÉGRÉ 917. 1ER RANG SAINT-ANTONIN

CONSIDÉRANT qu'un projet intégré visant l'implantation de six (6) immeubles de douze (12) logements a été présenté à la Ville;

CONSIDÉRANT que le projet présenté sera desservi par les réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial;

CONSIDÉRANT que la Ville juge opportun de conclure un protocole d'entente afin d'établir les conditions applicables à la cession et à la prise en charge des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser des représentants de la Ville de Saint-Antonin à signer le protocole d'entente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise la mairesse suppléante, Martine St-Pierre, et le directeur général par intérim, Jean D'Amour, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Antonin, le protocole d'entente avec monsieur Steve Filion relativement à la prise en charge des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT que le poste de directrice des finances a été ouvert le 18 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin a procédé à l'affichage du poste à l'interne et à l'externe et que le processus d'entrevue a été mené auprès de plusieurs candidats ;

CONSIDÉRANT que la candidature de madame Valérie Mailloux a été retenue suite aux entrevues de sélection ;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a émis une recommandation favorable aux membres du Conseil de ville pour l'embauche de cette candidate ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin nomme madame Valérie Mailloux au poste de directrice des finances- trésorière ;

QUE les conditions salariales et les modalités d'emploi applicables soient celles prévues à la politique administrative et salariale des employés-cadres ainsi qu'au contrat de travail ;

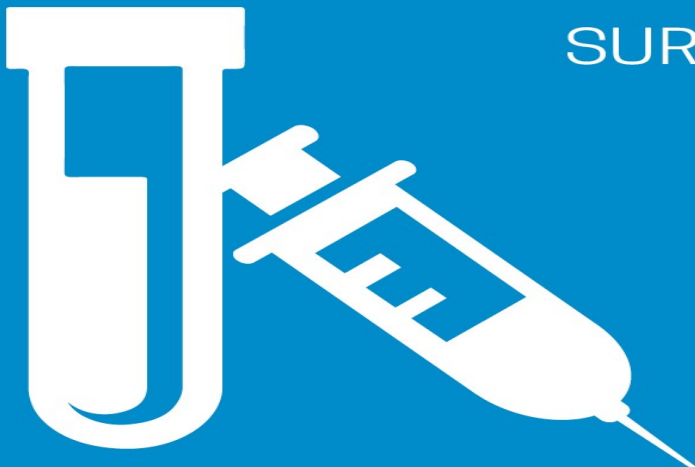
QUE le directeur général par intérim et la directrice des ressources humaines et communications soient autorisés à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question n'a été posée par l'assemblée.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 19 H 05.

**SERVICE DE
PRISE DE SANG
DISPONIBLE**
SUR RENDEZ-VOUS





PROGRAMME ALLOCATION-LOGEMENT

OBTENEZ UNE AIDE
FINANCIÈRE POUR PAYER
VOTRE LOGEMENT.

- ✓ Vous avez un **faible revenu**?
- ✓ Vous êtes **locataire** ou **propriétaire**?
- ✓ Vous avez **au moins un enfant à charge** ou vous avez **50 ans ou plus**?



Vous pourriez recevoir **jusqu'à 170\$ par mois** pour vous aider à payer votre logement.

Deux options s'offrent à vous pour faire une demande d'allocation-logement :

1. Faites votre demande en ligne en accédant à Mon dossier pour les citoyens, à revenuquebec.ca.
2. Téléchargez les formulaires à remplir, à revenuquebec.ca/programme-allocation-logement.

Inscrivez-vous au dépôt direct!

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

PAR INTERNET

revenuquebec.ca/programme-allocation-logement

PAR TÉLÉPHONE

1 855 291-6467
(sans frais; choisissez deux fois de suite l'option 2)

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Période du 1^{er} octobre 2026
au 30 septembre 2027

Situation familiale	Revenu annuel maximal ¹
Personne seule de 50 ans ou plus	25 640 \$
Couple sans enfant à charge dont au moins une des deux personnes est âgée de 50 ans ou plus	35 140 \$
Couple avec un enfant à charge	42 640 \$
Famille monoparentale avec un ou deux enfants à charge	42 640 \$
Couple avec deux enfants à charge ou plus	48 840 \$
Famille monoparentale avec trois enfants à charge ou plus	48 840 \$

1. Pour une personne, un couple ou une famille qui utilise 80% ou plus de son revenu familial pour se loger. Notez qu'un revenu inférieur au revenu annuel maximal **ne garantit pas** l'admissibilité au programme.

Vous recevez ou payez une pension alimentaire au bénéfice d'un enfant?

Le calcul de votre revenu annuel pourrait différer de celui établi dans votre déclaration de revenus (ligne 275). Pour connaître les particularités qui se rattachent à ce calcul et les autres conditions d'admissibilité au programme, consultez revenuquebec.ca/programme-allocation-logement.



IN-165 (202-6-07)

Ce programme est financé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Canada

Québec

SALON DES AINÉS 2026

≡ Vivre, partager et célébrer ≡



1 Octobre, 2026



9 h à 16 h



Hôtel Universel de Rivière-du-Loup

Entrée
Gratuite



La FADOQ Bas-Saint-Laurent, l'AQDR Est-du-Québec et le Réseau Qualité de Vie des Aînés (RQVA) de la MRC de Rivière-du-Loup invite les citoyens âgés de 50 ans et plus à participer au Salon des aînés 2026



TRANSPORT GRATUIT

Pour les personnes
résidant dans la MRC de
Rivière-du-Loup.

Reservation requise
avant le
17 septembre



DEUX CONFÉRENCES INSPIRANTES À NE PAS MANQUER



Sylvie Dagenais –
Et si rire était l'une de nos
meilleures habitudes de vie.

Dr. Jean-Pierre Desprès –
Vieillir n'est pas une
maladie !



PLUS DE 20 ORGANISMES ET
PARTENAIRES DU MILIEU,
DES KIOSQUES
D'INFORMATION, DES
ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE,
LE COCKTAIL DE
LANCEMENT DU
RÉPERTOIRE ALLIÉ RDL



Pour obtenir des renseignements ou réserver un transport :

1-888-851-8722



FADOQ
Bas-Saint-Laurent



AQDR
Est-du-Québec

Randonnée cycliste interprovinciale « Ride to Remember », visant à commémorer les policiers décédés en service.

Dans le cadre de cette initiative, un peloton en provenance du Nouveau-Brunswick traversera le Québec à destination d'Ottawa en septembre prochain. À cette occasion, **le 21 septembre**, les participants circuleront notamment sur le territoire de votre municipalité et dans les environs.

Le groupe comptera environ:

- 25 cyclistes;
- 2 véhicules d'escorte policière de la Sûreté du Québec;
- 2 à 3 véhicules de soutien logistique (alimentation et mécanique).



Cette activité se déroulera dans un esprit de recueillement, de respect, de sécurité et de collaboration avec les partenaires concernés. Aucune activité particulière n'est prévue sur votre territoire, autre que le passage encadré du peloton.

Par la présente, nous souhaitons vous informer officiellement de notre passage et souligner l'importance de cette démarche commémorative pour les services policiers et les communautés qu'ils desservent.



OFFRE D'EMPLOI

LE CLUB DE MOTONEIGE LES AMIS DE LA FORÊT DE SAINT-ANTONIN, EST À LA RECHERCHE D'UN RESTAURATEUR(TRICE) POUR LA SAISON HIVERNALE 2026-2027.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS VEUILLEZ COMMUNIQUER LE PLUS TÔT POSSIBLE AVEC PAUL-ÉMILE SIROIS, AU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : 418-862-0251 OU LE 418-868-9369 CELL.

P.S. : Une motoneige est obligatoire pour se rendre au chalet du Club durant la saison hivernale.

PAUL-ÉMILE SIROIS, PRÉSIDENT



Rivière-du-Loup, le 27 août 2026

AVIS DE CONVOCATION AUX MEMBRES

136^e Assemblée générale annuelle
Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup (CCMRCRDL)

Cher membre,

Par la présente, vous êtes cordialement invité à participer à l'Assemblée générale annuelle de votre Chambre de commerce qui aura lieu :

Date : Mercredi, 23 septembre 2026
Heure : 8 h
Endroit : Hôtel Levesque
Salle Blondeau
171, rue Fraser, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1E2

Veuillez communiquer avec l'équipe de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup par courriel à comptabilite@monreseau.rdl.com pour confirmer votre présence.

Si vous désirez manifester votre intérêt pour devenir administrateur ou administratrice du conseil d'administration de la Chambre de commerce, vous devez remplir le bulletin de candidature ci-joint et nous le transmettre dans un délai de 10 jours avant la date de la tenue de la rencontre. Tout formulaire reçu après cette date ne pourrait être considéré. Le bulletin de candidature doit être retourné à l'adresse courriel suivante : direction@monreseau.rdl.com.

Pour l'exercice 2026-2027, quatre (4) postes d'administrateurs sont à pourvoir. Conformément à nos pratiques, nous recherchons plus particulièrement des personnes ayant des compétences dans le secteur des affaires publiques et politiques, la gouvernance ainsi que dans les secteurs manufacturiers et industriels, du commerce de gros et de détail, de l'hébergement et de la restauration. Trois de ces sièges sont pour une durée de deux années et un est pour une période d'une année.

Venez débiter la journée en prenant connaissance du bilan des réalisations de la dernière année de votre Chambre de commerce!

Anticipant déjà le plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

Claudette Migneault
Présidente-directrice générale
p.j.



Les temps changent

... PAS QUE LE CLIMAT !

Le feuillicyclage : quand la paresse devient écolo !



Un coup de tondeuse, c'est tout !

On tond les feuilles directement sur la pelouse plutôt que de les ramasser. Trop de feuilles autour des arbres? Un petit coup de râteau avant la tonte suffit!



Un sol qui se nourrit seul

Les pelouses feuillicyclées gardent une couleur plus verte l'année suivante avec potentiellement moins de pissenlits. Sous la surface, les feuilles nourrissent les vers de terre qui améliorent la structure du sol.



Deux usages, zéro gaspillage

Vous avez TROP de feuilles ? Direction le potager ou les plates-bandes comme paillis — ou dans le compost domestique comme matière brune (mais pas dans le bac brun!).



On économise, ensemble

En restant sur nos terrains, les feuilles ne contribuent plus aux coûts reliés au transport à l'enfouissement ou à la valorisation des résidus verts et on achète moins d'engrais à gazon!

Le feuillicyclage : simple, gratuit et écologique.

Essayons-le cet automne !



**Nous sommes fiers d'offrir aux nouveaux entrepreneurs qui s'installent à
Saint-Antonin 6 mois de parution de leur carte d'affaire dans le
Saint-Antonin en bref, gratuitement.**

Contactez nous à communications@saint-antonin.ca pour en profiter !



27 Ch du Lac St-Antonin G0L 2J0
418-551-8196
grolouimpression.com



GROLOU
IMPRESSION

UNE VIE SUD MESURE POUR VOS PROJETS.



PROTAILLE
Y.MICHAUD

Taille de haies et arbustes
Commercial et résidentiel

Yanik Michaud | 418-943-3872
protaillemichaud@outlook.com | 



Savannah Coiffure
Marie-France Rioux
Conseillère Indépendante
Maquillage - Épilation sourcils

825, 1^{er} Rang
Saint-Antonin, G0L 2J0
Cell. 418-860-0971

savannahcoiffure@outlook.com
<http://MarieFranceRioux.arbonne.com>



Amélie
DIONNE

DÉPUTÉE DE RIVIÈRE-DU-LOUP -
TÉMISCOUATA - LES BASQUES
MINISTRE DU TOURISME

418 868-0822
amelie.dionne.rdlit@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Lave-auto
Saint-Antonin

Bénéficiez d'un lave-auto sans contact

Heures d'ouverture 6h à 23h / 7 jours sur 7

Un lavage régulier évite
la rouille causée par
le calcium et l'humidité



80, rue Principale, Saint-Antonin (voisin du Tim Hortons)

PETRO-QUÉBEC
Tim Hortons
MOTEL express
uniprix



LES EXCAVATIONS
RÉAL BOSSÉ INC.

Gilbert Bossé, propriétaire

Licence R.B.Q 8001-0408-55

LOCATION DE MACHINERIE • FOSSE SEPTIQUE
CHAMPS D'ÉPURATION • PLAN ET DEVIS POUR CHAMP
D'ÉPURATION ET DE SOL • TERRE JAUNE & NOIRE
GRAVIER 0-3/4 • DÉNEIGEMENT

1030, Route des Roches • Saint-Antonin • G0L 2J0
• Cell.: 418 868-9166 •

GARAGA®



Pour votre porte de garage, faites
affaires avec les vrais experts !

PORTE
MULTY

VENTE - INSTALLATION
RÉPARATION

939, chemin Rivière-Verte,
St-Antonin
(418) 605-9019
portemulty.com
RBQ: 5685-7444-01

GARAGA®
EXPERTS



CONSTRUCTION
Z. A. M. inc.
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Tél.: 418 714-5001

Propriétaire: Marco Chouinard
construction-z-a-m@hotmail.com

51, du Couvent • Saint-Antonin
(Québec) G0L 2J0
RBQ: 5613-7680-01

Constructions neuves
Rénovation intérieure
et extérieure, toiture
Plancher à l'époxy
Fondation
Polissage de béton
Dalle de béton
Vente de portes & fenêtres

Système intérieur
Divisions métalliques
Pose de gypse
Tirage de joints
Plafonds suspendus

L'Autre-Toit du KRTB

Maison d'hébergement pour les femmes du KRTB et leurs enfants.



Nous sommes là pour vous
24h/24h | 7 jours/semaine

Pour votre information ou demande d'aide

418 854-7160

S.O.S. Violence conjugale

1 800 363-9010



LES VIANDES DU MARCHAND INC.
MARCO CHOUINARD, PROPRIÉTAIRE

941, CHEMIN RIVIÈRE-VERTE
SAINT-ANTONIN (QUÉBEC) G0L 2J0

418-867-1721
INFO@VIANDESDUMARCHAND.COM
LESVIANDESDUMARCHAND.COM




**cheminées
DE L'EST**

• RAMONAGE • INSPECTION • RÉPARATION • INSTALLATION

☎ 418 732-6570 • 418 860-2100
✉ info@chemineesdelest.com • www.chemineesdelest.com



Pascal Lévesque
Propriétaire

Garage M. Fournier Inc.

828, ch. Rivière-Verte
Saint-Antonin, Qc G0L 2J0

Tél.: 418 862-7328



**TAMISAGE
RIVIÈRE-DU-LOUP**

1166, rang 1
Saint-Antonin, QC G0L 2J0

Tél.: 418 862-2325
Fax: 418 862-1890
RBQ: 5596-0967-01

Jocelyn Rossignol
tamisagerdl@hotmail.ca

**IMPRIMERIE
L'IMPRESSION**

ON EST LÀ AVEC VOUS, POUR VOUS DEPUIS "1987"!

445, rue Lafontaine, Rivière-du-loup - G5R 3C1
communication@imprimerielimpression.ca

418 862-4348



**LES CONSTRUCTIONS
Guy Sénéchal
Inc.**

Rénovation
Résidentiel
Commercial
Fondation
Soulèvement de bâtiment

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL 364, 1er Rang St-Antonin, (Québec) G0L 2J0
info@constructionguysenechal.com **Tél.: 418-867-3892**
Licence RBQ: 5602-6818-01 **Cell.: 418-714-8019**

ENTRETIEN DG
PELOUSE NETTOYAGE TAILLE DE HAIES

Prop: *David Guillemin*
418 551-9662

ESTIMATION GRATUITE

- TAILLE DE HAIES ET ARBUSTES
- NETTOYAGE HAUTE PRESSION
- RAMASSAGE DES FEUILLES
- SERVICE DE ROTOCULTEUR
- TONTE DE PELOUSES
- BALAI MÉCANIQUE
- ÉLAGAGE
- ET PLUS ENCORE!

Eucalyptus
Ateliers d'Arts Plastiques
Offerts à St-Antoine, QC
Groupe enfants et groupe adultes
slalancette2013@gmail.com
Téléphone: 418 867-2216

Sylvie Lalancette

Pour connaître les offres d'atelier, suivez-moi
sur FB: facebook.com/AtelierEucalyptus
Les Ateliers sont donnés au sous-sol du centre Réjean-Malenfant

EMBELLISSEMENT RIVIÈRE-DU-LOUP
Licence RBQ: 2412-6245-67
418 862 0203

- Aménagement paysager • Excavation en tout genre
- Mini-pelle mécanique • Installation septique
- Transport de gravier • Transport de machinerie par tardier

409-B, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup, Québec G5R 6B3
Tél.: 418 862-0203
www.embellissement-riviere-du-loup.com • Courriel: info@embel-rdl.com

MAISON FUNÉRAIRE
Marc-André Rioux Ltée

C.P. 934
169 rue Lafontaine

Rivière-du-Loup
info@m-a-rioux.qc.ca
www.m-a-rioux.qc.ca

Succursale
3, rue Jean, Saint-Antoine
418-862-2668
418-867-4493

NOUVEAU
UNE ZONE DE RENCONTRE NEUTRE
À RIVIÈRE-DU-LOUP

UN LIEU SÉCURITAIRE POUR TOUS, ENTRE AUTRES POUR...

- ✓ des parents lors d'échange d'enfants en garde partagée
- ✓ échanger de la marchandise achetée en ligne

Lieu: 310 rue Saint-Pierre,
Rivière-du-Loup
(Stationnement de la MRC de
Rivière-du-Loup)

- 2 cases disponibles 24/7
- surveillance par caméra en permanence

Nettoyeur Couturière Plus +

198-B, boul. de l'Hôtel de Ville
Rivière-du-Loup, Qc G5R 4Y1
418 862-0606

Couture

- Altérations, réparations
- Bas de pantalons *Service rapide
- Ajustements de vêtements

Nettoyage

- Habits / Robes de soirée
- Robes de mariée
- Cuir / suède avec imperméabilisant
- Stores / Douillettes
- Rideaux et valences
- Nettoyage à sec et buanderie *Prêt à 17 h si reçu avant 11 h

Les Verres B. Ouellet

ACCREDITÉ POUR TOUTES
COMPAGNIES D'ASSURANCES

Cell.: 418 894-4057
Bur.: 418 868-1803

Bernard Ouellet, propriétaire

INSTALLATION ET RÉPARATION • TAILLE DE VERRE SUR MESURE
AUTO • CAMION • MACHINERIE LOURDE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

37, RUE DU COUVENT, SAINT-ANTONIN, QUÉBEC, G0L 2J0

SERVICE MOBILE
PARE-BRISE

PLOMBERIE PASCAL DUMAIS
(Anciennement Plomberie Georges Roy)

Une équipe d'expérience,
un souci d'excellence

Saint-Antonin
418 862.9593

Saint-Philippe
418 498.3071

PLOMBERIE COMMERCIAL
CHAUFFAGE AGRICOLE **MULTI RÉSIDENTIEL**
RÉSIDENTIEL **TRAITEMENT D'EAU** SERVICE URGENCE 24H
ENTRETIEN BÂTIMENT INSTITUTIONNEL **ASPIRATEUR CENTRAL**
PLANCHER RADIANT SERVICE CONSEIL GESTION DES EAUX (PROJET LEED)
plomberiepascaldumais.com



Saint-Antonin

UNE VILLE FIÈRE
DE SES
ENTREPRENEURS

Friperie Angélique

POINT DE DÉPÔT DE
VÊTEMENTS
pour collecte

735-J Chemin Rivière-Verte
et
261 rue Principale



**Toujours
présent!**

BERNARDGENEREUX.CA

 **BERNARD GÉNÉREUX**

DÉPUTÉ | CÔTE-DU-SUD—RIVIÈRE-DU-LOUP—
KATASKOMIQ—TÉMISCOUATA





SALLES DISPONIBLES POUR LOCATION

CENTRE RÉJEAN-MALENFANT
305, rue Principale

CENTRE C. MICHEL-DESROSIERS
712, Chemin R-Verte

GYMNASE ÉCOLE LANOUEETTE
18, rue du Couvent

CENTRE SPORTIF DESJARDINS & SALLE BERGER
21, rue Pelletier

Pour réservation, contactez Mélissa Boucher,
418-862-1056 # 210

IMPORTANT

COMMUNICATIONS DE LA VILLE

ENSEMBLE, DISONS **NON**
AU MANQUE DE RESPECT



RÉPERTOIRE MUNICIPAL (418) 862-1056

Mairie, Martine St-Pierre #215

conseiller3@st-antonin.ca

Direction générale, Jean D'amour #213

Jean.damour@st-antonin.ca

Directeur des travaux publics, François Viel #218

fvie@st-antonin.ca

Trésorière, Chantal Bouchard #212

finances@st-antonin.ca

Directrice des ressources humaines et des communications, Gabrielle Thibault #234

communications@st-antonin.ca

Directeur du service des loisirs, Stéphane Bourassa #220

sbourassa@st-antonin.ca

Coordonnatrice aux loisirs, Maude Boucher #217

loisirs@st-antonin.ca

Responsable de la Bibliothèque, Sylvie Ratté #225

biblio@st-antonin.ca

Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, Éric Lemieux

elemieux@st-antonin.ca

Inspectrice en bâtiment et en environnement, Yolaine Lebel #216

urbanisme@st-antonin.ca

Inspectrice en bâtiment et en environnement, Geneviève Pigeon #223

urbanisme@st-antonin.ca

Directrice du service de la gestion des eaux et infrastructures hydriques, Geneviève Pigeon #223

gpigeon@st-antonin.ca

Directeur du service incendie, Yvan Rossignol #224

yrossignol@st-antonin.ca

Préventionniste en sécurité incendie, Alexandre Michaud #241

preventionniste@st-antonin.ca

Secrétaire à la perception, Mélissa Boucher #210

reception@st-antonin.ca

Greffière adjointe, Caroline Pinguet #211

greffes@st-antonin.ca



Saint-
Antonin